

[Français]

Je ne veux pas suggérer que le ministre ne devrait pas répondre à la question posée par l'honorable député de Témiscamingue, mais nous devrions quand même tenter de passer à un autre sujet, quitte à y revenir plus tard.

[Traduction]

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a la parole pour l'instant.

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, le fait est que l'augmentation va au plus âgé des deux conjoints dans le cas mentionné par le député; le conjoint de moins de 65 ans ne profitera pas de l'augmentation, naturellement. Il se peut que la province se serve de cette augmentation pour déduire ce qu'elle verserait autrement au conjoint de moins de 65 ans, mais j'espère qu'il n'en sera pas ainsi.

* * *

LES FINANCES

LE COURS DU DOLLAR CANADIEN—LES RISQUES DE BAISSÉ, LA PARITÉ AVEC LE DOLLAR AMÉRICAIN ET LE CONTRÔLE DES FLUCTUATIONS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le dollar canadien a atteint 101.03c. sur le marché des valeurs hier, le ministre nous dirait-il s'il partage l'optimisme de son prédécesseur et s'il croit que le dollar canadien, compte tenu des négociations de l'automne dernier, va fléchir et s'établir au même niveau que le dollar des États-Unis? Nous dirait-il aussi si le gouvernement entend que la Banque du Canada contrôle dans une certaine mesure les fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain, même si ses chiffres révèlent qu'il a fallu introduire environ 500 millions de dollars sur le marché des changes pour permettre de prétendues fluctuations ordonnées?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, parlons d'abord des 500 millions de dollars; cet argent fut acheté du fonds des changes au cours du deuxième semestre de 1971, avant l'accord dit Smithsonian du 15 décembre dernier, à l'époque où le marché monétaire mondial était dans le marasme et où nous avons estimé devoir protéger le dollar. Depuis lors, le dollar a pu fluctuer de façon ordonnée.

L'hon. M. Lambert: Étant donné les difficultés que cause aux exportateurs canadiens la valeur croissante de notre dollar, le ministre dirait-il s'il partage la confiance de son prédécesseur et croit que la politique du gouvernement du Canada ne nuira pas à nos exportations?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, les mesures budgétaires, notamment la réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés accordée aux fabricants et aux transformateurs avaient pour objet, entre autres, de les protéger contre les fluctuations du dollar canadien.

LE COURS DU DOLLAR CANADIEN—LA NATURE DU CONTRÔLE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances ou au premier ministre suppléant. C'est que le ministre des Finances vient d'admettre que le dollar n'a pas fluctué d'une façon ordonnée antérieurement à l'ac-

cord smithosonien. Dans quelle mesure pouvons-nous nous fier à l'assurance du gouvernement, alors qu'il a constamment affirmé que les fluctuations avaient toujours été contrôlées, alors que nous apprenons maintenant qu'elles ne l'ont été qu'à partir d'une certaine date?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Manifestement, nous nous engageons dans le débat qui, sauf erreur, doit avoir lieu plus tard cet après-midi, mais je pense que le ministre pourrait répondre brièvement, puis nous essaierons de passer à un autre sujet.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, rien dans les propos de l'honorable représentant n'infirme ce que je lui dirai en lui rappelant que tous les pays, sans exception, ont pris des mesures pour protéger leur devise au moment du bouleversement qu'a connu le marché monétaire international entre le 15 août et le 15 décembre derniers. Ce fut la seule fois où nous avons dû intervenir pour protéger le dollar . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je donnerai la parole tout à l'heure au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, mais les très nombreuses questions supplémentaires qu'on a posées au début de la période des questions ont fait que nous n'avancions pas assez vite. Pour l'instant, la parole est au député de Prince-Albert.

* * *

LES DRAPEAUX

LA RÉPONSE À UNE QUESTION RELATIVE AU PAVILLON ROUGE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'attends depuis le 28 mars une réponse à la question n° 446, marquée d'un astérisque, au sujet des pavillons rouges.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vois que le secrétaire parlementaire du premier ministre se moque du pavillon rouge par son interruption. J'aimerais savoir pourquoi il est si difficile d'obtenir une réponse à cette question.

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant désirait savoir combien de pavillons mon ministère avait encore en sa possession à une certaine date. Je suppose que les fonctionnaires de mon ministère sont en train de les compter maintenant, et nous pourrions connaître la réponse d'ici la semaine prochaine. Nous voulons donner une réponse complète et exacte à cette question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la raison de ce retard n'est-elle pas que de nombreux pavillons rouges du Canada ont été brûlés ou jetés au bûcher?

Des voix: Oh, oh!